



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250202

Domaine : 7.5.2

Date de convocation : 28 mars 2025

Date de l'affichage : 28 mars 2025

Date d'affichage de la délibération : 04 avril 2025

Objet : 02 - - Subvention exceptionnelle à l'association « Chemins et rencontres »

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE (à partir de 20h12), Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à Madame Evelyne DEL PRETE
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Monsieur Pierre MATHEVET a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absents : Monsieur Frédéric DIVIALLE, Madame Sylvie MORELLE (jusqu'à 20h12)

Madame Audrey JESPAS a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 31

Monsieur MATHEVET, représenté par Madame MAURICE, ne participe pas au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Akim BOUKDOUR, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la jeunesse,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau Municipal,

CONSIDERANT que l'association « Chemins et rencontres » doit renouveler les dépliants permettant aux éragniens ou autres visiteurs de visiter la commune par le biais des parcours balisés et expliqués.

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250403-20250202-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

CONSIDERANT que ces dépliants permettent la promotion culturelle et architecturale de la commune.

CONSIDERANT que le coût de cette réimpression s'élève à 906 € et que l'association ne peut assumer à elle seul l'ensemble de la dépense. Elle sollicite donc la ville pour un soutien financier afin de l'aider sur cette opération.

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir cette action car elle permet de valoriser son image.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Chemins et rencontres »,

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France